

La signalisation temporaire de chantier

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Produits](#) / [Signalisation](#)

L'innovation reste sur le bas-côté

Marché régi par une réglementation précise, la signalisation temporaire de chantier reste soumise aux habitudes des opérateurs, ce qui rend difficile l'essor des innovations dans cet univers de surcroît dominé par les prix. Pourtant, ces produits à plus forte valeur ajoutée sont en mesure d'apporter un surcroît de confort et de sécurité sur le chantier, source aussi de productivité.

L'OPPBTBTP, l'organisme de prévention du BTP, est clair. La signalisation temporaire de chantier doit répondre à trois objectifs : avertir, guider et prescrire. Dans ce but, elle doit être adaptée, cohérente, crédible et lisible. Régie par le Code de la Route, le Code du Travail et les Instructions ministérielles, elle est obligatoire dès lors que des travaux sont effectués sur la voie publique ou en bordure d'une zone de circulation, qu'il s'agisse d'entretien d'espaces verts, de travaux sur la chaussée, de descente dans les réseaux d'assainissement, de débroussaillage de bas-côtés, d'intervention sur l'éclairage public, de rénovation de façades, etc.

Généralisant parfois des obstacles, voire des dangers, le chantier temporaire, d'une durée plus ou moins longue, est effectivement susceptible de perturber les conditions de circulation habituelles. Un arrêté de circulation est d'ailleurs obligatoire pour pouvoir mettre en place une signalisation temporaire modifiant la signalisation permanente. Les entreprises de travaux publics, les entreprises générales du bâtiment et les artisans, notamment les maçons dans le cadre de travaux extérieurs importants, doivent ainsi informer le public de la présence d'un chantier à travers une signalisation répondant à des règles précises (ordre d'implantation des panneaux, distance entre deux panneaux...), implantée en périphérie du chantier, sans négliger l'intérieur de la zone en travaux, de façon à ce que les professionnels travaillent en sécurité.

Paradoxe de la signalisation extérieure

La signalisation temporaire, positionnée à l'extérieur du chantier, est régie par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 qui vise à informer en amont les usagers de la route pour les prévenir des changements de conditions de circulation. Depuis le 1er janvier 2014, conformément à l'arrêté du 20 octobre 2008, seuls les panneaux certifiés NF, qu'ils soient fixes ou posés au sol, peuvent être utilisés sur les voies du domaine public routier.

De l'obligation à la réalité sur le terrain, tout un monde s'exprime avec, il faut bien le reconnaître, un poids des habitudes pas toujours en phase avec les obligations légales. D'où le recours, pour au moins la moitié des volumes, à des panneaux de signalisation temporaire qui n'entrent pas dans le cadre de la certification NF, même s'ils font l'objet d'un marquage CE. Ces derniers peuvent certes être commercialisés mais pour un usage interne au chantier. C'est le cas des panneaux temporaires à parties mobiles comportant des informations variables sur des flèches orientables, des volets, des disques de distance, des panneaux à messages modulables qui peuvent être trop facilement transformés et faussés. De même, les panneaux temporaires appuyés par une signalisation lumineuse ne sont pas soumis à la norme NF. Évidemment, pour une entreprise de TP, il demeure plus économique et plus simple d'utiliser un seul panneau avec possibilité de moduler les distances, en fonction de la configuration du chantier, plutôt qu'acquérir des panneaux spécifiques, comme le veut la norme, du type « Attention chantier à 300 mètres »

suivi d'un « Attention chantier à 150 m », etc...

De plus, cet univers des panneaux non homologués est très concurrentiel, certains produits d'importation n'étant même pas au diapason de la législation en termes de qualité de tôle ou de bandes rétro-réfléchissantes. Car le paradoxe est là, dans cet univers très normé, très contraignant pour les industriels puisqu'ils sont régulièrement l'objet de contrôles pour valider que leurs produits sont bien conformes, aucune vérification n'est faite de la part des Pouvoirs Publics sur les chantiers pour s'assurer que la signalisation temporaire utilisée répond bien aux obligations !

De la difficulté à innover

Difficile par conséquent d'innover sur ce secteur, tant la marge de manœuvre est réduite, côté normes comme côté acception de l'innovation. Sachant, en outre, que sur ce marché du TP et du bâtiment qui a été fortement chahuté par la crise, les prix ont été ces dernières années de plus en plus tirés vers le bas.

Certains industriels comme Sofop-Taliaplast, qui commercialise la marque Taliasign, tirent toutefois leur épingle du jeu. Le fabricant français, dont les ventes transitent exclusivement par la distribution, a fait choix d'innover par le service, qu'il s'agisse de proposer des emballages spécifiques et des films de protection plus épais qui préservent le produit sur sa face homologuée ou encore de box palettes conçus pour que les panneaux ne se touchent pas pendant le transport. Le fabricant a également repensé son process d'expédition pour offrir une forte réactivité, avec un départ le jour même pour toute commande arrivant le matin et le lendemain matin pour toute commande arrivant dans l'après-midi. La prise de conscience d'un manque de panneaux survient effectivement souvent tardivement sur le chantier. Or si le prix est essentiel, un chantier bloqué pendant 24 ou 48 heures par un manque de panneaux de signalisation se révèle encore plus coûteux !

La marque se différencie également des produits d'importation en livrant ses panneaux avec deux sacs de lestage, ce qu'apprécie le chef de chantier qui les a oubliés. L'homologation précisant que les pieds des panneaux doivent rester ouverts, les entreprises ont pris en effet l'habitude de les lester pour renforcer la stabilité des équipements. Cette stratégie de services a ainsi permis à Sofop-Taliaplast de prendre des parts de marché sur cette famille de produits, une image positive qui rejaillit aussi sur ses revendeurs.

Rappelons que contrairement aux panneaux de signalisation routière permanente, les panneaux de signalisation provisoire sont très majoritairement commercialisés via les distributeurs, loueurs, réseaux spécialisés TP et négoce matériaux. Certes, les majors du TP passent souvent en direct, à travers des appels d'offre qui ne laissent d'ailleurs pas grand place à la signalisation temporaire. Estimé à 12 millions d'euros, le marché homologué ne pèse pas grand chose face aux engins, bungalows ou encore à la main d'oeuvre. Au point parfois de négliger la signalisation, ce qui finalement profite aux revendeurs. Les responsables de sécurité du chantier doivent alors se tourner vers le distributeur local pour disposer d'équipements de signalisation qui restent incontournables !

Signalisation d'approche

Plusieurs catégories de signalisation temporaire sont susceptibles d'être mises en œuvre, selon leur implantation sur le chantier. Placée en amont du chantier, la signalisation d'approche a pour but d'avertir le public de la situation qu'il va rencontrer. Elle repose sur des panneaux d'indication type AK, ces fameux panneaux triangulaires à fond jaune qui signalent un danger et sur des panneaux type B, à fond bleu, dits de prescription.

En ce qui concerne les panneaux d'indication, la référence indispensable, qui doit obligatoirement figurer en début de la zone de travaux, est le panneau AK5 dont le pictogramme représente un travailleur. Il est souvent couplé avec les modèles AK3 (chaussée rétrécie), AK 14 (autres dangers), AK 22 (projection de gravillons) et AK 17 (signaux lumineux régulant la circulation). La signalisation d'indication regroupe également deux autres types de panneaux : les modèles carrés (KC) comme les Route Barrée, Sortie de Camions, Sortie de Chantier, Attention Travaux... et les modèles rectangulaires (KD) indiquant une direction (Déviation, Piétons...).

La signalisation de prescription comprend, elle, les interdictions et limitations ainsi que la signalisation de fin de prescription qui, en aval des travaux, avertit de la fin du chantier. Trop souvent oubliée, cette signalisation est obligatoire dès qu'un panneau d'approche est mis en place. Elle comporte donc un ou plusieurs panneaux de type B qui se caractérisent par leur forme circulaire et mentionnent des messages d'interdiction (de stationner, sens interdits) et les limitations de vitesse. Ils sont toujours précédés d'une signalisation de danger, donc d'un panneau AK. Globalement, les panneaux les plus fréquemment utilisés sont de taille normale ou grande (1 000 à 1 250 mm pour les panneaux triangulaires, 850 et 1 050 mm pour les ronds, 700 et 900 mm pour les carrés).

Signalisation de position

La signalisation de position est placée aux abords immédiats du chantier. Elle permet de matérialiser les travaux à travers un balisage frontal et longitudinal qui délimite la zone d'intervention des agents tout en constituant une barrière physique de protection pour le public. Au sein de cette famille, il existe de nombreux produits, la solution la plus courante (plus de 50% des ventes) étant le balisage à l'aide de cônes de 50 cm de hauteur, généralement fabriqués en polyéthylène haute-densité et en PVC, qui doivent comporter deux bandes rétro-réfléchissantes blanches et peuvent être lestés pour assurer une plus grande stabilité. Outre les cônes, la signalisation de position peut se matérialiser par des piquets de chantiers revêtus d'une plaque rayée rouge et blanc ou encore par du ruban (également rouge et blanc) accroché à des fers à bétons, ces derniers devant être surmontés d'embouts de sécurité pour éviter tous risques d'accidents à la fois pour les piétons et pour les ouvriers.

Certains fournisseurs ont cherché à innover en proposant des poteaux de chantier en PVC, complètement démontables. Ils disposent d'encoches pour glisser les barrières et d'un chapeau de sécurité design, lui-même muni d'une collerette sur laquelle accrocher, par exemple, des éléments d'information. Ces poteaux en PVC constituent une alternative aux poteaux et barrières en acier, plus coûteux certes, mais aussi plus légers et plus faciles à manipuler. En outre, face à un choc, ils se tordent mais ne rompent pas.

En ce qui concerne les barrières, la solution la plus économique consiste en la mise en place de grillages souples vendus en rouleaux de 50 mètres. En polypropylène, de couleur orange et d'une hauteur d'un mètre, ces rouleaux s'attachent là encore à des fers à béton. Différentes sortes de barrières rigides, souvent d'un mètre de hauteur, en acier peint d'une peinture époxy rouge et blanc, sont également proposées. Il suffit d'ajouter différents modules de barrières (en général 1 500 x 1 000 mm par module), les uns à côté des autres, pour obtenir la longueur du périmètre de protection souhaité. Les barrières peuvent également se décliner en version extensible ou

télescopique pouvant s'allonger sur plusieurs mètres, en acier et PVC, avec ou sans roulettes, permettant de fermer un accès ou délimiter rapidement une zone dangereuse. Evidemment, pour signaler un risque notamment la nuit, la lampe de chantier, parfois fonctionnant à l'énergie solaire, fait partie des équipements de base, au même titre que le piquet K5B ou le ruban de chantier, auprès desquels elle intervient souvent en signalisation supplémentaire. Les différents équipements peuvent être également rétro-réfléchissants.

La signalisation intérieure

Outre la périphérie du chantier, la réglementation exige également, notamment pour les travaux de construction, de barrer l'accès au public en installant, à l'entrée des clôtures mobiles qui peuvent parfois être recouvertes de bâches micro-perforées standard ou personnalisées au nom de l'entreprise maîtrise d'œuvre.

Enceinte fermée, la zone intérieure est considérée comme une zone privée, ce qui laisse plus de latitude aux entreprises. Si, là encore, des messages sont indispensables et des délimitations nécessaires, le chef de chantier devant empêcher l'intrusion de toute personne étrangère, cette signalisation n'obéit plus aux réglementations routières. Certaines normes Afnor sont toutefois à respecter en termes de coloris, en fonction également des codes en usage : l'interdiction en rouge et blanc, le danger en jaune et noir, l'obligation en blanc sur fond bleu... Pour le reste, les fabricants ont libre interprétation en termes de dimensions, de matières...

Incontournable, la première signalisation rencontrée à l'entrée du chantier est justement le panneau mentionnant l'interdiction d'entrée. Il s'agit souvent d'un panneau multi-fonctions qui indique également l'interdiction de stationner, la sortie de camion, l'obligation de port du casque, etc. Il existe aussi des panneaux destinés à informer les opérateurs à l'intérieur même du chantier, comme ceux qui indiquent un sens giratoire en vue d'optimiser les flux de transport et de limiter les risques d'accidents mais aussi des indications relatives au port d'EPI.

Plus le chantier est petit, plus l'aspect modulable est intéressant puisque les chantiers importants, d'une plus longue durée, privilégient des structures plus lourdes et fixes. Dans cet esprit de praticité et de modularité, Novap, fabricant d'Oyonnax spécialisé dans l'injection plastique, a conçu une balise modulable à laquelle l'utilisateur peut donner la hauteur qu'il souhaite grâce à des jeux de segments de couleur qui s'emboîtent les uns dans les autres et évoluent en fonction des besoins, permettant donc selon le coloris de signaler un danger, une interdiction.

Faciliter le travail et la sécurité

A l'intérieur du chantier, les principaux efforts d'innovation des fabricants concernent la sécurité ou l'aisance lors de la manipulation, avec par exemple des bords non tranchants ou encore des poignées monobloc en matière polyamide incassable avec blocage automatique des pieds en position ouverte ou permettant des manipulations plus aisées. L'objectif est de satisfaire aux besoins de signalisation sur le chantier, tout en rendant les choses les plus simples pour les revendeurs et utilisateurs. Novap propose également un panneau de direction pour inviter les piétons à s'engager à droite ou à gauche comportant les deux flèches. Plutôt qu'acheter un certain nombre de panneaux avec flèches à droite et d'autres avec flèches à gauche, selon la configuration du chantier, l'utilisateur n'acquiert qu'un seul type de panneau. Il lui suffit ensuite de découper au cutter la flèche qui ne l'intéresse pas. Pour le revendeur, c'est autant de références en moins à stocker. Plusieurs fabricants ont également cherché à faciliter le déroulement du ruban adhésif rouge et blanc, à travers des dévidoirs parfois munis d'un système de découpe.

L'aspect multi-fonctions est également exploré. Il consiste à intégrer des aspects de sécurité à un élément de signalisation ou l'inverse. C'est le cas des capuchons de protection dotés de crochets

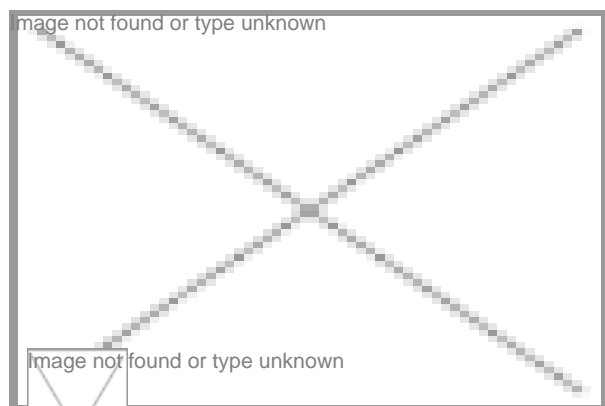
permettant de relier deux fers à béton avec du grillage, du ruban de chantier, ou de la chaîne. Des cônes munis en leur sommet de crochets ou d'un petit enrouleur de sangle peuvent être reliés entre eux et constituer une barrière visuelle et physique.

Des ventes à valoriser

L'aspect multi-fonctions présente également l'avantage de contourner le critère prix, prépondérant sur un chantier. L'équipement servant à plusieurs choses, il sera plus vite rentabilisé. Reste que ces lignes de produits liées à la signalisation temporaire du chantier ne génèrent pas un chiffre d'affaires important, incitant peu les revendeurs à concentrer leurs efforts dessus. Malgré leur caractère obligatoire, les équipements de signalisation ne sont souvent considérés que comme des ventes additionnelles par les négoce en matériaux. Et comme les responsables de chantier ont tendance à s'équiper à l'identique, cela ne permet guère de valoriser l'innovation.

Les principaux intervenants déploient pourtant de la pédagogie sur le point de vente, avec des documents d'information aidant les opérateurs de chantier à choisir les équipements adéquats et à bien les disposer. Une opportunité sans doute à saisir pour des distributeurs, qui pourrait ainsi reprendre des points sur le direct, en valorisant cette offre qui conduit inmanquablement les utilisateurs sur son point de vente. En optant pour la sécurité, sur la facilité de mise en œuvre des équipements, les opérateurs de chantier gagnent aussi du temps au quotidien. Et sur un chantier, le temps, c'est de l'argent.

Agnès Richard



Pour délimiter rapidement une zone, le Deroulvit de Novap est équipé d'une poignée ergonomique permettant une utilisation sans effort pour la pose et la découpe du ruban. Le système d'arrêt de ruban permet de transporter et de ranger les rubans sans risque de déroulement.

380 x 155 mm.

?Viso propose la lampe de balisage Lampsol, qui fonctionne à l'énergie solaire. Ses dimensions sont de

Taliasignlivre son panneau AK5 avec deux sacs de lestage marqués pour bien stabiliser les pieds.

